



**Collège
Léonard DE VINCI**

Saint Aubin de Médoc,
Le 8 juillet 2023

Le Principal
A
Mmes et MM les personnels
Mmes et MM les parents d'élèves

CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2023

La présente circulaire a pour objet de faciliter l'accueil de tous les élèves inscrits au collège Léonard DE VINCI. Je rappelle à cet égard, que l'inscription, ou la réinscription (pour les élèves déjà scolarisés au collège) est obligatoire. La date limite pour les inscriptions est fixée au vendredi 7 juillet 2023.

Attention : Nous ne manquerons pas de vous prévenir (site internet du collège ou SMS), au plus tard fin août, des changements de dernière minute qui s'imposeraient pour la rentrée de septembre 2023.

Lien vers le calendrier scolaire 2023-2024 : <https://www.vacances-scolaires-gouv.com/2023-2024-calendrier-scolaire>

I – ACCUEIL DES ELEVES DANS LES CLASSES

Afin de faciliter l'accueil de tous les élèves, la reprise des cours sera progressive selon l'organisation ci-après :

La DEMI-PENSION sera assurée dès le lundi 4 septembre

Lundi 4 septembre 2023 à 8h25 : classes de 6^{ème}

- Accueil des élèves et des familles dans la cour puis appel des élèves par classe
- Montée en classe avec le professeur principal (les parents ne seront pas acceptés en classe)
- Remise des livres, présentation de l'EDT* et des temps forts et objectifs de l'année scolaire
- Fin des cours : 16h00 pour toutes les classes de 6^e
- **18h** : rencontre avec les parents : accueil des familles par l'équipe de direction dans le hall d'entrée puis en classe avec le Professeur Principal et l'équipe pédagogique.

Mardi 5 septembre 2023 à 8h25 : classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

- Matinée : Accueil par le professeur principal, les membres de l'équipe pédagogique. Remise des livres et présentation de l'EDT* et des temps forts et objectifs de l'année scolaire.
- Après-Midi : **Début des cours selon l'EDT* de la classe.**
- Fin des cours : 16h ou 17h selon l'EDT* des classes

NB : pas de cours le mardi 5/09 pour les classes de 6^{ème}

*EDT= Emploi Du Temps

II – REMISE DES LIVRES

Les manuels scolaires prêtés aux élèves seront remis les 4 et 5 septembre 2023

Selon les disciplines, le manuel scolaire est soit, remis à l'élève pour l'année, soit mis à disposition par le professeur pendant le cours (manuels restant en classe).

Pour les manuels prêtés, une fiche de prêt est renseignée lors de la remise des livres pour signature (état initial du livre). Ils doivent être couverts et maintenus en bon état d'usage tout au long de l'année scolaire.

Rappel : en fin d'année scolaire, pour les manuels détériorés ou perdus, une facture sera remise à l'élève selon le type de dégradations.

ATTENTION : A la rentrée, les manuels ne sont donnés que si l'élève est à jour des créances de juin N-1.

III – DEBUT DES COURS

Pour toutes les classes :

Mercredi 6 septembre 2023 à partir de 8h25

Selon l'EDT* provisoire (période d'ajustements éventuels jusqu'au 18 septembre, début des EDT* définitifs)

Pronote : l'accès à l'application se fait avec un identifiant unique (Code Educonnect) remis à chaque élève à son entrée au collège. Les élèves de 6^{ème} récupéreront leur identifiant de connexion début septembre.

L'EDT* est diffusé en mode semaine. Il est conseillé de le consulter régulièrement pour prendre connaissance des ajustements de l'EDT* de votre enfant.

*EDT= Emploi Du Temps

IV – REGLEMENT INTERIEUR

La version actualisée (voté en CA le 25 Avril 2023) du règlement intérieur est présenté dans le carnet de correspondance de votre enfant. Il doit être lu attentivement puis signé par l'élève et sa famille. Cette signature vaut acceptation des règles de vie collective.

Pour rappel, les obligations des élèves sont :

- Respect des biens et des personnes ;
- Assiduité et ponctualité relatives aux enseignements obligatoires OU facultatifs(AS, Foyer, ...)auxquels l'élève est inscrit, aux stages et périodes de formation en entreprise, aux évaluations et examens, aux séances d'information à l'orientation, aux études surveillées, dirigées ou encadrées,
- Participation aux activités proposées en classe par le professeur et réalisation des devoirs et travaux personnels à rendre pour consolider les apprentissages fondamentaux.

NB : une attention toute particulière doit être portée au chapitre III, paragraphe 2 (absences et retards). En effet, toute absence ou retard de l'élève doit être justifié pour permettre le retour en classe. Cette justification par écrit est obligatoire et relève de la responsabilité des responsables légaux.

Contact service « vie scolaire » au 05.56.57.48.30 ou par mail : viesco.ldv@gmail.com

V – DEMI-PENSION

La tarification s'effectue **par trimestre**. Possibilité de règlement en plusieurs fois, à réception de la facture appelée «Avis aux familles» dont le montant est proportionnel au nombre des repas pris sur la période.

A titre d'information, les tarifs de forfaits **DP 4 jours (Lu, Ma, Je et Ve)** pour l'année civile 2023 ont été arrêtés par le CD33 selon les montants suivants :

- Tarif du repas pour 4 jours par semaine : **2.93 €** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) jusqu'à fin 2023

Attention : prévoir un repas à porter au collège le mercredi pour les élèves inscrits à l'association sportive (AS ou UNSS). Une salle sera mise à disposition des élèves pour la prise de repas le mercredi midi.

Rappels :

Tout changement de régime (externe, demi-pensionnaire) n'est possible qu'au début du trimestre scolaire et doit être demandé avant la fin du trimestre en cours.

En cas d'absence pour maladie d'une durée supérieure à 5 jours, une remise d'ordre pourra être effectuée sur demande écrite de la famille et uniquement sur présentation d'un certificat médical à l'intendance.

VI – TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE 2023

Pour les transports Trans-Gironde :

Demande à faire en ligne sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Nouveauté : tous les collégiens de la métropole bordelaise seront désormais transportés par le réseau TBM : le collège est desservi par les lignes S8, S9 et S10. Inscription à partir du 2 mai sur **infotbm.com** rubrique « le réseau TBM » puis « Transport Scolaire ScoDi » et jusqu'au 16 juin.

Service jeunesse de St Aubin :

>Inscription en ligne du 31 mai au 7 juillet 2023 - Contact : scolaire@saintaubindemedoc.fr

VII – OUVERTURE SERVICES ADMINISTRATIFS

A partir du lundi 28 août 2023, les services administratifs du collège Léonard DE VINCI seront ouverts **au public :**

- **du 28 août au 1^{er} septembre 2023 de 9h à 15h** (le mercredi 30/08 jusqu'à 12h)
- **de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h à partir du lundi 4 septembre** (rentrée des élèves).

Site Internet du collège:

De nombreuses informations utiles aux élèves et aux parents sont aussi mises en ligne sur le **nouveau site du collège** (accès libre sans code à l'adresse suivante : <https://collegeleonarddevinci.fr/>)

DATES IMPORTANTES sur la période 1 (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

- Réunion parents et professeur principal des Niveau 5e et 4^e : **jeudi 14 septembre 2023 à 18h**
- Mise en place de l'emploi du temps définitif : **Lundi 18 septembre 2023**
- Réunion parents 3^e « Les enjeux de la classe de 3^e » : **jeudi 21 septembre 2023 à 18h**
- Évaluations nationales Maths et Français – **Classes de 6^e et 4^e : entre le 11 et 29 septembre 2023**
- Elections des représentants des élèves et des parents : **2^{ème} semaine d'octobre**
- Cross du collège : **vendredi 20 octobre 2023** (à confirmer)

Le Principal